

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21429**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent qualifié en sécurité et en sûreté portuaire

Nouvel intitulé : Agent en sécurité et en surveillance portuaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Cogan Consulting	Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Agent qualifié en sécurité et en sûreté portuaire assure la sécurité des installations portuaires dont il a la charge, ce qui intègre la protection des biens meubles et immeubles ainsi que celles des personnes physiques ou morales liées directement ou indirectement à la sécurité des biens. Sous la responsabilité de son chef de service, il intervient en poste fixe ou de façon itinérante, sur un circuit de ronde préétabli, à pied ou à l'aide d'un moyen de locomotion. Il peut être seul, ou en équipe et accompagné d'un chien. Ses interventions s'effectuent dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et déontologiques applicables à l'activité de sécurité privée en général et plus particulièrement au code ISPS.

L'Agent Qualifié en Sécurité et en Sûreté Portuaire est capable de :

Agir et réagir rapidement et efficacement à une situation d'accident en préservant la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

Assurer la sécurité liée aux risques incendies et gérer la première intervention face à un départ de feu en utilisant les différents moyens de secours

Analyser les consignes et réaliser l'ensemble des missions dans le respect du cadre légal, réglementaire et déontologique de la sécurité privée ainsi que du Code ISPS.

Communiquer et informer en utilisant les outils techniques, électroniques et informatiques.

Assurer la sécurité des biens et des personnes liée aux risques de malveillance.

Assurer le contrôle d'accès des personnes, des véhicules et des marchandises en utilisant les moyens manuels et techniques appropriés.

Accueillir le public et gérer les situations conflictuelles.

Détecter la présence de personnes, de véhicules ou d'articles non autorisés dans une Zone d'Accès Restreint (ZAR) en utilisant les techniques et outils appropriés dans le respect de la législation.

Renforcer la sécurité maritime en mettant en oeuvre des mesures de sûreté spécifiques à la protection des infrastructures portuaires, prévues par le Code ISPS.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les métiers de la sécurité privée en général et en sûreté portuaire en particulier.

Entreprise de sécurité privée de toutes tailles.

Service interne de sûreté et de sécurité.

Agent filtrage pour le contrôle d'accès en ZAR des installations portuaires.

Agent assurant des missions de sûreté dans le cadre du code ISPS au sein d'installation portuaire.

Agent de sécurité privée pouvant exercer dans la distribution, l'industrie, l'événementiel, les ERP, ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

Loi du 12 juillet 1983 modifiée;

Livre VI du Code de Sécurité Intérieure

Décret du 06/09/2005, modifié par le décret 2007-1181 du 03/08/2007 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises;

Décret 2009-137 du 09/02/2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participants aux activités privées de sécurité

Décret N° 2012-870 du 10/07/2012 relatif au code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité.

Décret N° 2004-290 portant application du code ISPS.

Arrêté du 23/09/2009 fixant les conditions d'approbation des formations des agents chargés des visites de sûreté préalables à l'accès aux ZAR.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes:

Une composante théorique comprenant un QCM constitué de 40 questions portant sur l'ensemble de la formation soit les neuf unités de valeur.

Une composante pratique comprenant deux mises en situation pratique.

Une composante orale comprenant un entretien sur l'acquisition des compétences.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Les membres du jury seront au nombre de 3: <ul style="list-style-type: none"> • Un dirigeant se société de sécurité privée (depuis plus de 3 ans) assurant la présidence du jury. • Un employé ou dirigeant de société de sécurité privée (depuis plus de 3 ans) • Un officier de police ou de gendarmerie en activité ou en retraite
En contrat de professionnalisation	X	Les membres du jury seront au nombre de 3: <ul style="list-style-type: none"> • Un dirigeant se société de sécurité privée (depuis plus de 3 ans) assurant la présidence du jury. • Un employé ou dirigeant de société de sécurité privée (depuis plus de 3 ans) • Un officier de police ou de gendarmerie en activité ou en retraite
Par candidature individuelle	X	Les membres du jury seront au nombre de 3: <ul style="list-style-type: none"> • Un dirigeant se société de sécurité privée (depuis plus de 3 ans) assurant la présidence du jury. • Un employé ou dirigeant de société de sécurité privée (depuis plus de 3 ans) • Un officier de police ou de gendarmerie en activité ou en retraite
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Les membres du jury seront au nombre de 3: <ul style="list-style-type: none"> • Un dirigeant se société de sécurité privée (depuis plus de 3 ans) assurant la présidence du jury. • Un employé ou dirigeant de société de sécurité privée (depuis plus de 3 ans) • Un officier de police ou de gendarmerie en activité ou en retraite

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent qualifié en sécurité et en sûreté portuaire" avec effet au 13 décembre 2010, jusqu'au 29 novembre 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.coganconsulting.com

Lieu(x) de certification :

Cogan Consulting : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) []

COGAN CONSULTING

Port 4112, 4112 Contour du Loopersfort

59279 CRAYWICK

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

COGAN CONSULTING

Port 4112, 4112 Contour du Loopersfort

59279 CRAYWICK

Historique de la certification :

Certification suivante : Agent en sécurité et en surveillance portuaire